#### ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social : 1 bis rue de Paradis 75010 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

#### ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social : 1 bis rue de Paradis 75010 PARIS

# RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

#### Sommaire

- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport Spécial

### **RSM**: Secno

Parc de la Vatine 28, rue Alfred Kastler - BP 278 76137 Mont Saint Aignan Cedex - France T + 33 2 35 59 76 76 - F + 33 2 35 59 11 55 www.rsm-secno.fr E-mail: rouen@rsm-secno.fr

> ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social : 1 bis rue de Paradis 75010 PARIS

# SUR LES COMPTES ANNUELS SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ANVP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode de présentation des fonds dédiés au compte de résultat décrit dans le paragraphe 1 de l'annexe « Règles et méthodes comptables ».

#### II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les contributions volontaires en nature et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Fait à MONT SAINT AIGNAN, Le 28 avril 2011

**RSM Secno** 

E. MASUREL
Commissaire aux Comptes

# **RSM** Secno

## 28 Rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN

Tél.: 02 35 59 76 76 - Fax: 02 35 59 11 55

31/12/2009		325412.49	157136.96	18550.76	54258.41	-43619.03	-16305.56	495434.03			00.0	0.00	00.0		81387.07	81387.07		2801.41	6132.53	8933,94		6000.00	7021.09	0.00	13021.09	0.00	
31/12/2010		325412.49	157136.96	18550.76	54258.41	-59924.59	6149.41	501583,44			00.0	0.00	00.0		71075.21	71075.21		3950.00	7234.83	11184.83		6500.00	5668.44	00.0	12168,44	5056.49	
PASSIF	Fonds propres	Fonds associatif	Subventions d'investissements	Réserve statutaire	Réserve de trésorerie	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Fonds propres nets		Provisions pour risques et charges				Fonds dédiés	Fonds dédié Dr Azérad	PMG1 conf	Dettes fiscales & sociales	Rémunérations dues	Organismes sociaux		Autres dettes	Factures non parvenues	Charges à payer + Fourn créditeurs			Produits constatés d'avance	
31/12/2009	45734 71	192177.83	-96999.63	70285.58	-53783.45	20868.13	-19187,68	16812.25	-15729.30	160178,44			2260.86	2977.65	9840.35	15078.86				144885.65	112125.49	163778.48	1637.35	422426.97		1091.86	
31/12/2010	45734 71	192177.83	-102643.31	70285.58	-56659.09	21884.24	-20872.36	19733.68	-17052.76	152588.52			173.97	709.65	4826.66	5710.28			,	74917.47	142959.30	220921.88	743.42	439542.07		3227.54	
ACTIF	<u>Immobilisations</u> Terrains	Immeubles	amortissements	Agencements	amortissements	Mobilier/matériel bureau	amortissements	Matériel informatique	amortissements	immobilisations nettes	,	Créances diverses	Débiteurs divers	Fournisseurs débiteurs	Produits à recevoir			<u>Trésorerie</u>		Titres & Valeurs mobilières	Comptes courants	Comptes sur livrets	Caisses			Ch. constatées d'avance	

# BILAN de l'ANVP AU 31/12/2010

**RSM** Secno

# 28 Rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN Tél.: 02 35 59 76 76 - Fax: 02 35 59 11 55

#### **COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2010**

	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation		
Constitution of the second sec		
Cotisations des membres adhérents	39675.00	39410.00
Dons de personnes physiques	57635.51	53574.61
Dons d'organismes privés	36980.96	30825.69
Legs	0.00	0.00
Subventions emplois aidés (CNASEA)	8510.71	8197.74
Subventions administration pénitentiaire	57320.00	68039.00
Subventions collectivités territoriales	82042.00	56932.00
Subventions autres organismes publics	30183.00	28451.00
Participation des adhérents	20190.50	2863.30
Autres produits	9619.02	7588.53 <b>295881.87</b>
Sous total 1	342156.70	290001.07
Charges de fonctionnement		
Autres achats et charges externes	177201.16	156301.70
Salaires et charges sociales	72852.17	69628.56
Solidarité	87003.88	106388.90
Dotation aux amortissements	11527.46	11397.23
Sous total 2	348584.67 10311.86	343716.39
Report ressources non utilisées (3)	10311.00	
Résultat d'exploitation (1-2+3)	3883.89	-47834.52
Produits financiers	2440.57	8842.69
Charges financières		
Résultat financier (4)	2440.57	8842.69
Résultat courant (1-2+3+4)	6324.46	-38991.83
Produits exceptionnels	0.00	782.07
Charges exceptionnelles	175.05	51.71
Résultat exceptionnel(5)	-175.05	730.36
Report ressources non utilisées (6)		21955.91
Résultat net (1-2+3+4+5-6)	6149.41	-16305.56
Evaluation des contributions volontaires en na	furo	
L valuation des continuations volontailes en ha	Larg	
Produits (contributions volontaires en nature)		
Dons en nature des membres	423867.00	369203.00
Charges (emplois des contributions volontaires) Frais engagés et déplacements non remboursés	423867.00	369203.00

#### ANVP





#### **ANNEXE COMPTABLE 2010**

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2010 dont le total est de 601068,41 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 6149,41 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices,

Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

#### Changement de méthode de présentation :

Dans un souci pédagogique, les opérations affectant le fonds dédié (report ressources non utilisées) sont présentées au niveau du résultat d'exploitation (produit de 10311.86 €). En effet, le fonds dédié est affecté à la couverture de charges de solidarité.

#### 1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage:

Immeubles
Agencements
Matériel de bureau et mobilier
Matériel informatique
30 ans
4 à 10 ans
3 ans

#### 1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la plus value latente globale existant au 31 décembre 2010 s'élève à 146,97€.

#### 1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif ; en 2010 ce poste se monte à 134291,47 €.

#### 1-4 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONGRES

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

#### 1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat.

1 bis, rue de Paradis 75010 Paris – Tél. 01 55 33 51 25 – Fax 09 55 23 09 38 – E-mail : accueil@anvp.org - site internet : www.anvp.org Association reconnue d'utilité publique (décret du 9 mai 1951) et agrée Jeunesse et éducation populaire (arrêté 30 avril 2002) Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI)). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe.

Pour l'année 2010, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que des frais (justifiés sur factures) annexes (péages,repas...) engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces frais ont donné lieu à l'émission de 676 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 423867 € (398717€ au titre des déplacements non remboursés avec leur véhicule personnel et 25150€ au titre des autres frais engagés et non remboursés).

#### 2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

28 Rue Alfred Kastler
76130 MONT SAINT AIGNAN
Tél.: 02 35 59 76 76 - Fax: 02 35 59 11 55

#### 2-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2010
Terrains	45 734,71			45734,71
Immeubles	192177,83			192177,83
Agencements	70285,58			70285,58
Vlatériel informatique	16812,25	2921,43		19733,68
Mobilier Matériel de Bureau	20868,13	1016,11		21884,24
<u>TOTAL</u>	<u>345878,50</u>	3937,54	<u>0,00</u>	<u>349816,04</u>

#### 2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2010
Immeubles	96999,63	5643,68		102643,31
Agencements	53783,45	2875,64		56659,09
Matériel informatique	15729,30	1323,46		17052,76
Mobilier Matériel de Bureau	19187,68	1684,68		20872,36
<u>TOTAL</u>	185700,06	11527,46	0,00	197227,52

#### 2 - 3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/09	Augmontation	Diminution	Solde au 31/12/10
	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10
Fonds associatif	325412,49			325412,49
Réserve statutaire	18550,76	RSN	<b>/</b> I Secno	18550,76
Réserve de trésorerie	54258,41	76130 MON	Alfred Kastler T SAINT AIGNAI	54258,41 N
Réserve facultative	0	1011 1 02 00 09 7g	76 - Fax : 02 35 59 11 (	55 <b>o</b>
Subventions et dons pour				
investissement	157136,96			157136,96
Report à nouveau	-43619,03	-16305,56		-59924,59
Résultat	-16305,56	6149,41	-16305,56	6149,41
Total	495434,03	-10156,15	-16305,56	501583,44

#### 2-4 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an.

#### 2-5 FONDS DEDIES

Le solde non utilisé (81387,07€) à fin 2009 du don exceptionnel du Dr Azérad reçu en 2007 a été "isolé" dans un fonds dédié à l'objet du don (financement de projets pour des personnes détenues démunies de moyens financiers suffisants). En 2010, ce fonds a été utilisé à hauteur de 10311,86€. Son solde au 31/12/2010 ressort donc à 71075,21€.

#### 3 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT 2010

	Produits	Charges	Résultats
Résultat d'exploitation	352468.56	348584,67	3883.89
Résultat financier	2440,57		2440,57
Résultat Courant	354909.13	348584,67	6324.46
Résultat Exceptionnel		175,05	-175,05
Résultat net comptable	354909,13	348759,72	6149,41

#### 4 - AUTRES INFORMATIONS

#### 4 - 1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein s'élevaient comme suit au 31 décembre: 2009 : 2 2010 : 2,5

#### 4 - 2 ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel ont été estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté des effectifs.

#### 4 - 3 PROVISION POUR CHARGES:

RSM Secno

Néant

28 Rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN Tél. : 02 35 59 76 76 - Fax : 02 35 59 11 55

#### 4 - 4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES:

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui devraient, en principe, être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs:

Temps passé par une adhérente pour l'émission et gestion des bulletins de salaire du siège estimé à 2300€ pour 2010.

Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée aux salariées du siège estimé à 2000€ pour 2010.

Temps passé par 7 bénévoles pour la récupération,la mise en forme et le transfert dans le logiciel comptable de l'association des écritures des sections estimé à 15000€ pour 2010

## RSM Secno

Parc de la Vatine 28, rue Alfred Kastler - BP 278 76137 Mont Saint Aignan Cedex - France T + 33 2 35 59 76 76 - F + 33 2 35 59 11 55 www.rsm-secno.fr E-mail: rouen@rsm-secno.fr

ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON

Siège social : 1 bis rue de Paradis 75010 PARIS

#### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

#### Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

#### de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONT SAINT AIGNAN, Le 28 avril 2011

**RSM Secno** 

E. MASUREL

Commissaire aux Comptes